

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V. 374 Vœu relatif à l'utilisation de groupes électrogènes polluants lors de manifestations organisées dans l'Hôtel de Ville.

Rattaché au projet de délibération DDCT 82 « Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que lors des grandes manifestations organisées dans l'Hôtel de Ville, il est fréquent qu'un groupe électrogène soit utilisé pour pallier une éventuelle déficience électrique ;

Considérant que les groupes électrogènes fonctionnent le plus souvent au gazole et émettent donc des particules fines et du dioxyde d'azote que la Ville de Paris s'emploie à réduire, notamment dans le cadre du Plan Climat ;

Ainsi, sur proposition de Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants,

Demandent :

- A la Maire de Paris de ne plus recourir à des groupes électrogènes lors de manifestations organisées dans les salons de l'Hôtel de Ville, conformément aux orientations du Plan Climat.